

2026/03

DELEGATION DE SIGNATURE DES BORDEREAUX DE TITRES ET DE MANDATS

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Andrézieux-Bouthéon,

Vu les articles **L. 2122-19**, **L. 2122-21** et **D. 1617-23** du Code Général des Collectivités Territoriales, **10** et **11** du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

ARRETE :

Article 1 : Conformément à l'article L. 2122-19 du CGCT, donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Marie Claire GRANGE exerçant les fonctions de Vice-Présidente du CCAS, pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre.

Article 2 : Conformément à l'article D. 1617-23 du CGCT, la signature des bordereaux récapitulant les mandats de dépense emportera certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées. De même, la signature des bordereaux récapitulant les titres de recettes emportera attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoires les titres de recettes qui y sont joints.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Loire François-Xavier Bieuville et sera transcrit au Recueil des Actes Administratifs.

Article 4 : Notification du présent arrêté sera adressée à l'intéressé(e) ainsi qu'au comptable public assignataire.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, Le 07 mai 2026,

Le Président du CCAS,
François DRIOL,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264200486-20260430-202603-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

